

Plan 7.1.5

DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES
D'URBANISATION
DE LA VILLE DE RIMOUSKI
(SECTEUR POINTE-AU-PÈRE)

Secteur

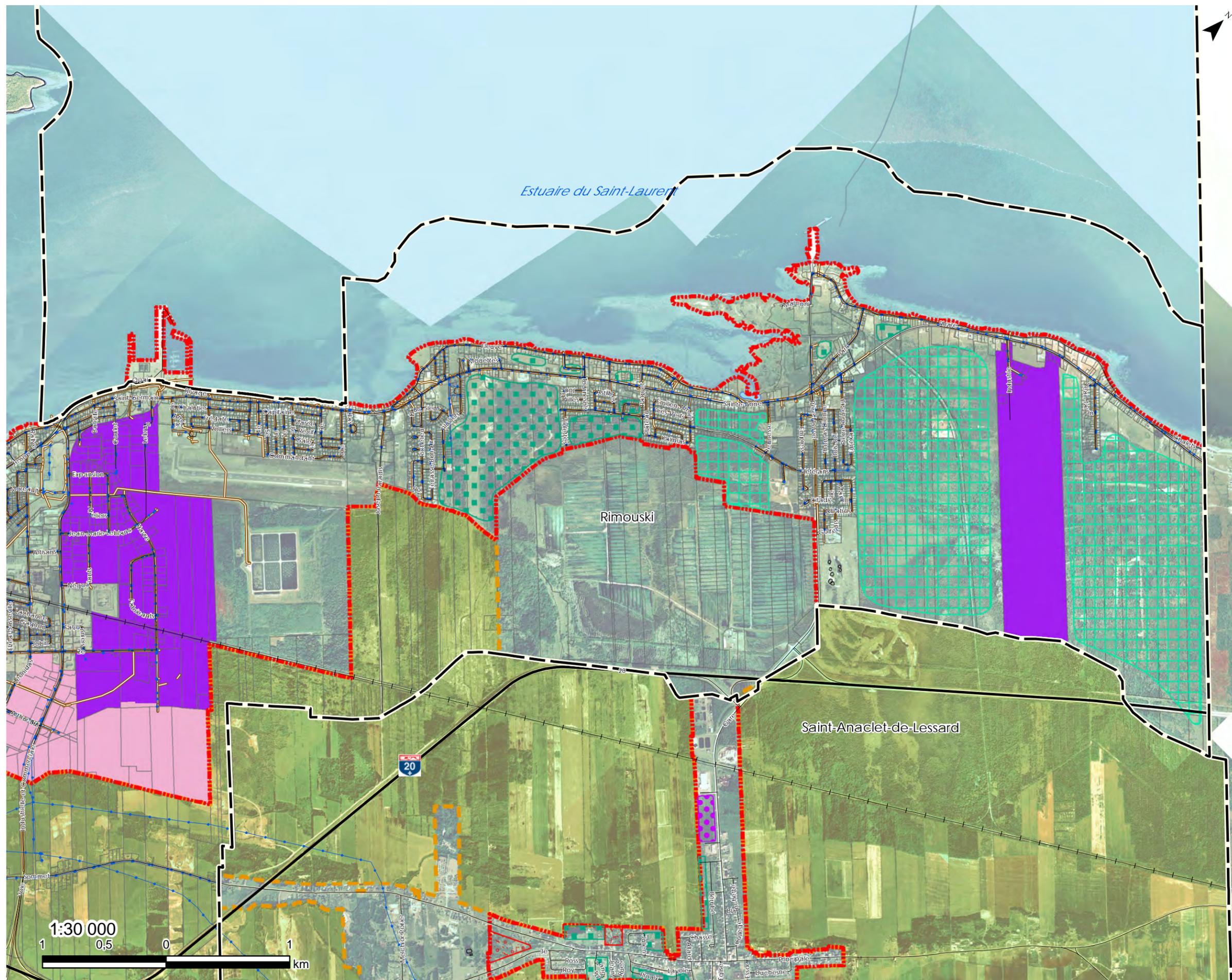
-  d'aménagement prioritaire
-  d'aménagement futur
-  d'aménagement commercial
-  d'aménagement industriel
-  de contrainte
-  agricole
-  tampon

Affectation

-  Industrielle
-  Pôle commercial régional
-  Périmètre urbain
-  Zone agricole

Réseau sanitaire

-  Aqueduc
-  Égout



Projection cartographique: MTM Système de coordonnées planes du Québec
Système de référence géodésique: NAD 83

Sources des données:
Bases de données topographiques du Québec; Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
Bases de données MRC de Rimouski-Neigette.

©2013 MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés
07-1.2_Plan_07.1.5_MAO imprimé le 2015-03-13 09:20

Corrigé par:
Lucie Alice Côté
1 octobre 2013

Vérifié par:
François Loiselle

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 03-14
Adopté le 23 octobre 2013
En vigueur le 20 décembre 2013

1:30 000

